

Fin de contrat documents!

Par panam95, le 11/12/2010 à 18:37

Bonjour, je voudrais savoir quelle document doit fournir un employeur a sont employer a la fin de son contrat ? (CDD 9 mois pour ma part). Je n'ai reçu que ma fiche de paie et mon chèque. j'ai vu sur internet attestation pôle emploi + certificats de travail + un reçu de solde de tout compte est-ce vrai ? A quoi corresponde les 2 dernié ? Urgent svp mercii ^^

Par **P.M.**, le **11/12/2010** à **19:00**

Bonjour,

Le reçu pour solde de tout compte n'est pas obligatoire, en revanche le sont le certificat de travail conforme à l'<u>art. D1234-6 du Code du Travail</u> et l'attestation Pôle Emploi suivant l' art. R1234-9 et R1234-10

Par panam95, le 11/12/2010 à 22:19

ok merci bien lundi je leur telephone ^^